

# **E.A.F.**

## **Epreuves orales**

### **Charte des examinateurs**

---

#### **Sommaire**

- **Définition des épreuves du baccalauréat : L'EAF, les textes officiels de référence :** p.2
- **Enseigner et évaluer les Lettres : de Montaigne aux textes officiels :** p.3
- **Comment préparer l'évaluation en utilisant le descriptif :** p.5
- **Comment formuler la question lançant l'exposé :** p.7
- **L'organisation matérielle de l'examen oral :** p.8
- **Principes généraux d'évaluation :** p.10
- **Comment évaluer l'exposé :** p.11
- **Comment renseigner le bordereau d'évaluation (partie exposé) ?** p.14
- **Comment mener et évaluer l'entretien :** p.15
- **Comment renseigner le bordereau d'évaluation (partie entretien) ?** p.18

# **Définition des épreuves du baccalauréat L'EAF Les textes officiels de référence**

---

B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011 : épreuves orales, obligatoire et de contrôle, de français littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique à compter de la session 2012 des épreuves anticipées.

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=57488](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57488)

## Enseigner et évaluer les Lettres : de Montaigne aux textes officiels

---

### Les E.A.F. : une évaluation certificative.

« Il est bon qu'il le fasse trotter devant lui pour juger de son train, et jusques à quel point il se doit ravalier pour s'accommoder à sa force. »

Montaigne, « De l'institution des enfants », *Les Essais*.

« Les épreuves anticipées de français portent sur le contenu du programme de la classe de première ; elles évaluent dans le cadre d'un sujet unique les objets d'étude communs à l'ensemble des séries et, pour la série L, ceux de français et de littérature. **Elles permettent de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité** et portent sur les contenus du programme de la classe de première. » ( B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

### Evaluer des connaissances et des compétences.

« L'examen oral a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses **connaissances**. Il doit lui permettre de manifester **ses compétences de lecture**, d'**exprimer une sensibilité** et une **culture personnelles** et de manifester sa maîtrise de **l'expression orale** ainsi que son **aptitude à dialoguer** avec l'examineur. » (B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

### Formateur - Evalueur : le risque des attentes subjectives.

« L'autorité de ceux qui enseignent nuit la plupart du temps à ceux qui veulent apprendre. » (Cicéron, *De Natura Deorum*, livre I, chap. V, cité par Montaigne)

« Dans la première partie de l'épreuve, **le candidat rend compte de la lecture**, partielle ou exhaustive selon le choix de l'examineur, **qu'il fait d'un texte** choisi par celui-ci dans le descriptif des lectures et activités. Cette lecture est orientée par une question initiale à laquelle il doit répondre en partant de l'observation précise du texte, *en menant une analyse simple et en opérant des choix afin de construire une démonstration*. **On n'attend donc de lui ni une étude exhaustive du texte ni la simple récitation d'une étude faite en classe.** »

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

« C'est témoignage de crudité et indigestion que de regorger la viande comme on l'a avalée. »

Montaigne, « De l'institution des enfants », *Les Essais*.

	<b>Exposé</b>	<b>Entretien</b>
Expression et communication	Lecture correcte et expressive Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualités de communication et de conviction	Aptitude au dialogue Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualités de communication et de conviction
Réflexion et analyse	Compréhension littérale du texte Prise en compte de la question Réponse construite, argumentée et pertinente, au service d'une interprétation Références précises au texte	Capacité à réagir avec pertinence aux questions posées pendant l'entretien Qualité de l'argumentation Capacité à mettre en relation et à élargir une réflexion
Connaissances	Savoirs linguistiques et littéraires Connaissances culturelles en lien avec le texte	Savoirs littéraires sur les textes, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude Connaissances sur le contexte culturel

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

# Comment préparer l'évaluation en utilisant le descriptif ?

---

## 1. A qui s'adresse le descriptif ?

Les modalités de l'épreuve anticipée de français imposent que le descriptif soit un véritable contrat entre l'élève, l'enseignant et l'examineur :

- **L'élève et l'enseignant** y ont consigné les activités menées en classe ou à la maison et retenues pour l'examen pour leur capacité à traiter la problématique de la séquence.
- **L'examineur** est informé sur le travail effectué par l'élève.

Le descriptif contient donc les textes, activités et documents sur lesquels le candidat peut mettre en oeuvre ses compétences de réflexion.

### Pour chaque séquence le descriptif présente :

- le ou les objets d'étude concernés.
- la problématique qui a guidé le professeur pour l'étude de l'œuvre intégrale et/ou du groupement de textes. Elle oriente le cheminement de la pensée dans les textes, chacun de ceux-ci fournissant un élément de réponse à la problématique initiale.
- un titre, facultatif, peut donner des indications sur le contenu de la séquence.

Cette première série d'informations permettra à l'examineur de comprendre la démarche suivie et les choix qui ont orienté le travail sans pour autant l'enfermer dans un cadre trop étroit ou rigide.

- Les textes étudiés en lecture analytique pour l'exposé permettent de comprendre les thèmes, concepts ou notions qui ont été travaillés.

Les textes étudiés en lecture cursive, les documents relevant de l'histoire des arts et des langues et culture de l'Antiquité, les autres activités de la séquence (lectures personnelles cursives, comptes rendus de sorties au théâtre, travaux de recherches sous forme d'exposés écrits ou oraux) permettent de comprendre les perspectives de réflexion ouvertes pour préparer, prolonger et enrichir le travail.

## 2. Comment prendre en considération les informations que le descriptif contient pour préparer l'évaluation de l'oral ?

### Pour préparer les questions d'exposé.

- Le jury peut identifier les textes, oeuvres et documents qu'il n'a pas encore eu l'occasion de découvrir afin d'en prendre connaissance. Un élève doit en effet pouvoir être interrogé sur tous les textes étudiés en lecture analytique quel que soit l'examineur.
- Il s'agit de s'appropriier le descriptif des séquences pour en comprendre la cohérence. Ce travail permettra de formuler ensuite des questions pour lancer les exposés en respectant le cadre de travail de l'année.
- Le descriptif est un guide, un cadre de travail qui doit permettre à l'élève de mettre en oeuvre ses diverses compétences. Il ne donne pas lieu à une vérification systématique et exhaustive de connaissances. L'examineur ne doit donc pas l'utiliser pour préparer la trame de l'entretien.
- Il est nécessaire de repérer la diversité des descriptifs. Les descriptifs pléthoriques ou indigents, les descriptifs très directifs ou très érudits, les descriptifs aux cohérences inégales ne proposent pas des situations d'examen égalitaires. L'examineur doit donc prendre en considération cette hétérogénéité et tenter d'y

remédier en :

- profitant de la réunion initiale pour favoriser la mutualisation des remarques à propos des descriptifs ainsi que la mutualisation des questions d'exposés.
- repérant les liens possibles entre les différentes séquences dans le cas d'un descriptif indigent sur lequel le candidat se trouverait démuné. Ces liens peuvent alors éventuellement alimenter utilement l'entretien.

## Comment formuler la question lançant l'exposé ?

La question doit donner l'occasion à l'élève de s'appuyer sur le texte.

<p><b>Elle ne doit pas être une simple reprise de la problématique de la séquence.</b> Elle ne doit pas orienter l'élève vers une récitation de ce qu'il a appris.</p>	<p><b>Elle doit proposer un parcours, une nouvelle situation de réception du texte.</b></p>
--	---

<p><b>Eviter tout technicisme</b> dans le vocabulaire employé.</p>	<p><b>Sa formulation doit être simple à comprendre.</b></p>
--	---

<p><b>Elle ne doit pas orienter l'élève vers une seule fonction du langage</b> (référentielle, poétique, conative, expressive). Eviter ainsi les questions telles que : « Quelles sont les informations délivrées à travers cet incipit ? »</p>	<p><b>Elle doit permettre d'ouvrir la réflexion sur plusieurs fonctions du langage :</b> « Entrez-vous facilement dans le roman ? Pourquoi ? » Cette question offre plusieurs parcours de lecture au candidat qui peut autant étudier le niveau informatif du texte que son aptitude à capter l'attention du lecteur, à le surprendre. « Comment cette page nous fait-elle entrer dans l'univers du roman ? » Le candidat peut analyser cet univers (fantastique ? réaliste ? présentation des personnages ? d'un cadre spatial?) autant que les techniques narratives (organisation d'une description, point de vue de la narration, présence de discours rapportés...)</p>
---	--

<p><b>La formulation ne doit pas être injonctive.</b> Elle ne propose pas un axe d'étude, une interprétation que le candidat serait chargé de vérifier. Eviter les formulations telles que : « Vous montrerez que... », « Montrez que.. », « Vous étudierez.... », « Analysez... » Eviter les questions telles que : « Montrez que ce texte constitue un voyage sentimental. » (« Demain dès l'aube »)</p>	<p><b>Il s'agit d'une phrase interrogative :</b> « Ce poème n'est-il qu'un récit de voyage ? » Cette question offre la possibilité à l'élève d'examiner le sens littéral du texte, ses registres et permet également de convoquer le parcours de lecture mené avec son professeur...</p>
--	--

## L'organisation matérielle de l'examen oral.

---

### **Les documents dont dispose l'élève en fin d'année scolaire :**

- le descriptif, c'est-à-dire la liste des activités telles que décrites précédemment.
- les textes photocopiés distribués par le professeur pour leur lecture analytique durant l'année scolaire.
- un seul exemplaire de chaque oeuvre intégrale étudiée durant l'année.
- un seul manuel.
- les photocopies des textes lus en lecture cursive, ainsi que les documents (y compris iconographiques), étudiés en histoire des arts et en langues et cultures de l'Antiquité.

On évitera de stigmatiser devant les élèves tout manquement.

### **L'accueil des candidats :**

Le professeur accueille le candidat avec courtoisie.

Après vérification de l'identité du candidat, il paraît utile de rappeler brièvement à l'élève le déroulement de l'épreuve orale.

L'examineur fait signer au candidat le bordereau d'examen qui comprend les indications nécessaires à la préparation de l'épreuve :

- l'extrait à étudier
- la question à traiter

Il adopte une attitude d'écoute bienveillante tout au long de l'épreuve, dans le respect des conditions réglementaires de son déroulement : assurer la justesse et l'équité de l'évaluation certificative exige en effet que les lycéens soient placés dans des conditions équivalentes, conformément au principe des examens. L'examineur s'assure donc que l'élève dispose du texte proposé à l'examen et que la question est comprise.

**L'examineur devra veiller à ce qu'il n'y ait aucune possibilité de fraude. Mais, si cela se produit, les documents frauduleux devront être confisqués, le candidat étant admis à finir sa préparation et à passer l'épreuve, à la suite de quoi un rapport sera fait au directeur du centre d'examen.**

### **Pendant toute la durée de l'examen, le candidat dispose :**

- de stylos, crayons, marqueurs, règles... pas de trousse.
- d'une montre, un réveil, un chronomètre (les téléphones portables ne seront pas utilisés durant l'épreuve, même pour consulter l'heure).
- du texte choisi par l'examineur sorti des porte-vues ou éventuellement d'une photocopie fournie par ses soins dans le cas des manuels ou éditions trop fournis en indications pédagogiques (propositions de plans de lectures analytiques, par exemple).
- des feuilles de brouillon fournies par l'administration.
- du descriptif des activités et des textes et documents (dont on aura vérifié au préalable qu'ils sont tous vierges de toute annotation) concernant l'objet d'étude qui fait le sujet de l'interrogation également sortis des porte-vues.

Les affaires personnelles du candidat sont déposées à l'entrée de la salle d'examen.



**L'examineur aura en sa possession :**

- le descriptif, c'est-à-dire la liste des activités telles que décrites précédemment.
- une photocopie de tous les textes et documents étudiés durant l'année, à savoir :
  - toutes les lectures analytiques :
    - celles du manuel,
    - celles des oeuvres intégrales,
    - celles des textes étudiés sur support photocopie durant l'année scolaire et distribuées par l'enseignant.
  - les photocopies des textes et documents complémentaires (y compris iconographiques).

**Pendant l'oral l'examineur :**

-consigne sur un autre support que le bordereau les lignes directrices de l'exposé, ses temps forts, les propos susceptibles d'être enrichis ultérieurement. Cette prise de notes témoigne de l'intérêt que l'examineur accorde au propos de l'élève et permet, lorsque l'élève n'aura pas exploité l'intégralité du temps qui lui est offert (10'), de poursuivre la réflexion sur le texte en s'appuyant sur les connaissances et compétences dont témoigne le propos plus que sur ses failles. Ces notes seront également utiles pour lancer ensuite l'entretien en s'appuyant de la même façon sur la réception du texte que propose le candidat. Ces notes permettront en outre de justifier, en cas de contestation, l'évaluation proposée par l'examineur et doivent donc être conservées pendant un an.

## Principes généraux d'évaluation.

---

Prendre en considération :

- la spécificité des orientations des élèves (les horaires des séries technologiques industrielles ou tertiaires, les coefficients attribués au Français)
- la situation spécifique des élèves (angoisse provoquée par l'examen, élève ayant déménagé en cours d'année, changement de classe...)
- les éventuelles difficultés induites par certains descriptifs

Prendre en considération de manière équilibrée **les trois domaines de compétences, à savoir l'expression et la communication, la réflexion et l'analyse, les connaissances. Il ne s'agit pas d'un barème, d'une grille de notation, mais d'un cadre qui guide nos évaluations.**

Utiliser toute l'échelle de notation. **Une prestation orale jugée excellente mérite une note de 20 ; une note très basse doit correspondre, pour tout correcteur, à des lacunes graves et présentes dans les trois domaines qui ont été définis.**

Valoriser les éléments de réussite, le travail fourni par l'élève plutôt que pénaliser les carences. Il s'agit moins de sanctionner ce que le candidat n'a pas dit que d'**attribuer des points à des niveaux de compétences et des connaissances manifestées.**

Valoriser la culture personnelle manifestée par le candidat, sans pénaliser les lycéens dont la culture se limiterait aux seuls points traités pendant la formation. A ce sujet, l'examineur ne doit pas hésiter à orienter l'élève vers ses activités personnelles lorsqu'elles figurent sur le descriptif de l'élève.

Se garder de tout commentaire sur la prestation du candidat ou sur le descriptif présenté.

### **Après l'interrogation**

L'examineur dispose d'un temps réservé pour remplir le bordereau d'examen. Il doit donc être renseigné avec la plus grande précision.

Il présentera :

- les informations concernant l'extrait qui a fait l'objet de l'exposé,
- la question posée, des appréciations formulées en termes de compétences, de capacités et de connaissances en cohérence avec la note chiffrée.
- l'examineur veillera à prendre en compte dans cette rédaction les trois domaines retenus par la grille d'évaluation publiée au bulletin.
- les points attribués à l'exposé et à l'entretien, ainsi que la note globale sur 20.

## Comment évaluer l'exposé ?

---

« Dans la première partie de l'épreuve, **le candidat rend compte de la lecture**, partielle ou exhaustive selon le choix de l'examineur, **qu'il fait d'un texte** choisi par celui-ci dans le descriptif des lectures et activités. Cette lecture est orientée par une question initiale à laquelle il doit répondre en partant de l'observation précise du texte, **en menant une analyse simple et en opérant des choix afin de construire une démonstration. On n'attend donc de lui ni une étude exhaustive du texte ni la simple récitation d'une étude faite en classe.** »

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

### Ce qu'il est donc :

- un compte rendu de lecture orienté par une question (la paraphrase, la reformulation sont des compétences qui permettent de rendre compte d'une lecture et que l'on peut donc évaluer de manière positive)
- une réponse appuyée sur l'observation du texte (paragraphes, strophes, répliques, lexique, verbes, ponctuation....)
- une analyse simple
- un parcours choisi pour construire une démonstration (cheminement dans la construction du sens, certains choix seront plus efficaces que d'autres, mais tous témoignent d'une même compétence d'autonomie préférable au psittacisme).

### Ce qu'il n'est donc pas :

- pas une étude exhaustive du texte
- pas la simple récitation d'une étude faite en classe sans du tout tenir compte de la question. Toutefois, un élève qui, par la reprise d'un cours témoigne de connaissances mises au service d'une réflexion ne peut être sanctionné lourdement.

### Ce que l'on doit évaluer :

L'examineur doit évaluer les **différents niveaux de maîtrise des compétences** (compétences élémentaires, compétences complexes, mise en oeuvre de plusieurs compétences complexes).

**Il évalue également le cheminement de la démonstration** proposée par le candidat **vers une réponse** cohérente à la question posée. Les **différents parcours de lecture seront donc acceptés.**

Si l'élève dispose effectivement de dix minutes pour rendre compte de sa lecture d'un texte **cette durée n'est pas en elle-même un critère d'évaluation.** L'exposé autonome est prolongé par une phase de **reprise dans laquelle l'examineur va mettre le candidat en situation d'exploiter au mieux ses compétences.** On s'appuie alors sur les propos pertinents de l'élève pour l'accompagner vers un approfondissement, des citations, des analyses complémentaires et ainsi évaluer avec rigueur son niveau de maîtrise des diverses compétences.

<b><u>Oral</u></b>	<p style="text-align: center;"><b>Exposé</b></p> <p>On attend une proposition de parcours dans le texte qui réponde à la question : un parcours avec ses hésitations, ses tâtonnements et donc avec ses imperfections</p>
<b>Lecture et Expression orale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé</li> <li>• Capacité à s'adresser à son destinataire</li> <li>• Capacité à convaincre et/ou persuader</li> </ul>
<b>Réflexion personnelle et analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à comprendre le sens littéral du texte</li> <li>• Capacité à prendre en compte la question</li> <li>• Capacité à proposer une réponse pertinente et cohérente qui rende compte d'un cheminement, d'une progression de la pensée</li> <li>• Capacité à fonder son interprétation sur des références précises au texte</li> </ul>
<b>Connaissances, histoire littéraire et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances de l'œuvre dans son contexte</li> <li>• Connaissances liées aux objets d'étude</li> <li>• Capacité à mobiliser ses connaissances à des fins d'analyse et d'interprétation</li> </ul>

**Capacité à adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé.** L'évaluation de cette capacité peut s'appuyer sur l'aptitude d'un élève à **lire à haute voix un texte en respectant le lexique, la ponctuation, les constructions grammaticales, les éventuelles structures de versification...** On ne pénalisera pas quelques hésitations ni quelques erreurs ponctuelles.

On valorisera l'effort fourni par certains élèves pour rendre compte d'une interprétation ou d'une réception sensible du texte.

Dans l'évaluation des capacités que l'élève met en oeuvre pour construire sa **réflexion et son analyse personnelles**, l'examineur veillera à **adapter ses exigences à la difficulté de certains textes.**

**Capacité à comprendre le sens littéral du texte.** Le **compte rendu de lecture**, que demandent les instructions officielles, peut utilement **s'appuyer sur une reformulation** du propos de l'auteur. Une **paraphrase** respectueuse d'un texte est donc révélatrice d'une **capacité de compréhension** qu'on ne saurait reprocher à l'élève, mais que l'on doit donc au contraire mettre à son crédit.

**Capacité à prendre en compte la question.** Il s'agit de valoriser l'effort fourni par l'élève, ainsi que la prise de risque, pour ne pas réciter un cours appris. On appréciera cette capacité à plusieurs niveaux : l'exposé pour les meilleurs candidats sera orienté de manière cohérente par la question posée. D'autres candidats prendront en considération la question dans une phase de conclusion. Enfin, dans certains cas, lorsque le lien entre

l'exposé et la question n'apparaît pas de manière évidente, l'examineur pourra inviter le candidat, lors de la reprise, à synthétiser voire expliciter davantage la réponse qu'il apporte à la question initiale.

Les candidats qui exploitent des connaissances qu'ils se sont appropriées en apprenant un cours, voire un plan ne seront pas sanctionnés.

**Capacité à proposer une réponse pertinente et cohérente** qui rende compte d'un **cheminement, d'une progression de la pensée**. Si l'on attend que l'élève propose « une réponse pertinente », **il ne lui est pas demandé de proposer une réponse exhaustive**. Pour une question donnée sur un texte plusieurs parcours de lecture et donc plusieurs réponses seront possibles. Le B.O. rappelle que l'élève doit proposer des choix en cohérence avec sa démonstration. En conséquence, l'examineur veillera à ne pas être conditionné dans ses attentes par sa propre lecture du texte et s'ouvrir à d'autres approches. En outre, le cheminement de la pensée au sein d'un texte littéraire dont rend compte l'exposé intègre des hésitations, des tâtonnements qu'on ne peut reprocher à l'élève. De même, évaluer la pertinence et la cohérence d'une réponse ne signifie pas qu'on attende de l'élève qu'il annonce le « plan », les « axes » de sa lecture au début de son exposé.

**L'évaluation des connaissances en histoire littéraire et culturelle** mobilisées par l'élève s'appuie davantage sur la **pertinence des propos que sur leur nombre**. Lorsque l'élève ne mobilise pas de manière spontanée ses connaissances à des fins d'analyse et d'interprétation du texte, l'examineur pourra, lors de la reprise, mettre l'élève en situation d'exploiter ce domaine afin d'évaluer au mieux son niveau de maîtrise de cette compétence. Rappelons que le bulletin officiel demande une « analyse simple ».

De même, on peut apprécier, lors de l'exposé autonome ou dans la phase de reprise à l'invitation de l'examineur, la manière dont l'élève mobilise ses **connaissances liées aux objets d'étude**. On peut par exemple être à l'écoute des connaissances spécifiques à certains genres que l'élève mobilise dans son propos (**les notions simples de dialogue, tirade, monologue, aparté** pour le théâtre par exemple, ou, pour la poésie les notions élémentaires de versification).

## Comment renseigner le bordereau d'évaluation (partie exposé)?

---

Les **appréciations manuscrites** doivent **être cohérentes** par rapport à l'**évaluation chiffrée**.

Elles seront **formulées en termes de compétences, de capacités**.

**La durée de la prestation autonome n'est donc pas un critère d'évaluation.** Dix minutes sont consacrées à l'étude d'un texte. Ce temps peut être exploité intégralement par le candidat. Lorsque l'exposé de l'élève s'achève avant la fin de ce temps, les minutes restantes donnent lieu à un travail guidé par l'examineur. Ce travail vise également à évaluer les compétences de l'élève. Une prestation initiale très courte suivie d'une reprise révélant des compétences maîtrisées doit obtenir une note supérieure à la moyenne.

On **évitera toute remarque subjective sur l'attitude de l'élève ainsi que les citations directes de ses propos**. On évaluera plutôt une «capacité de communication incorrecte ». De même, l'examineur peut évaluer « un niveau de langage incorrect » sans citer le propos.

**Pour les candidats les plus en difficulté** on veillera également à évaluer les capacités et compétences manifestées. Ainsi, l'appréciation « élève qui découvre le texte » n'est pas appropriée. On évaluera plus utilement le niveau de compétences que cette « découverte » lui permet de mettre en oeuvre : capacité à lire un texte à haute voix ? Compréhension littérale du texte ? Capacité à construire une interprétation ?

## Comment mener et évaluer l'entretien ?

---

« La seconde partie de l'épreuve **est un entretien, pendant lequel l'examineur s'attache à conduire un dialogue permanent** avec le candidat.

Les objectifs de l'entretien

L'examineur ne se livre **pas à un « corrigé » de la première partie** de l'épreuve. Il veille à **ne pas exiger du candidat la récitation** pure et simple d'une question de cours. Il cherche au contraire :

- à **ouvrir des perspectives** ;
  - à **approfondir et à élargir la réflexion, en partant du texte** qui vient d'être étudié pour aller vers :
    - . l'œuvre intégrale ou le groupement d'où ce texte a été extrait,
    - . l'une des lectures cursives proposées en relation avec le texte qui vient d'être étudié,
    - . l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié ;
  - à **évaluer les connaissances du candidat** sur l'œuvre ou l'objet d'étude ;
  - à **apprécier l'intérêt du candidat pour les textes** qu'il a étudiés ou abordés en lecture cursive ;
  - à **tirer parti des lectures et activités personnelles du candidat.** »
- (B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

### Ce qu'il n'est pas :

- Ce n'est pas un corrigé de la première partie de l'épreuve.
- Ce n'est pas un exposé unilatéral, mais un échange.
- Ce n'est en aucun cas une deuxième lecture analytique.
- Ce n'est pas un questionnement pointilliste ou sans rapport avec les objets d'étude et indications donnés par le descriptif des lectures et activités.
- Ce n'est pas un passage en revue de la totalité du descriptif.
- Ce n'est certainement pas une évaluation de la démarche adoptée par le professeur.

### Ce qu'il est :

- Un échange dans lequel le candidat doit montrer sa capacité à prendre en compte les questions ou les remarques de l'examineur, sa connaissance de l'oeuvre ou de l'objet d'étude, son aptitude à établir des liens, à mettre en perspective, à se référer au contexte pour comprendre, interpréter, justifier ses choix.

Pour aider le candidat à atteindre ces objectifs, l'examineur :

- utilisera le descriptif afin de guider le dialogue « sur mesure », et plus particulièrement les travaux personnels quand ils figurent sur les descriptifs de l'élève
- mettra le candidat en situation de montrer ses connaissances et sa sensibilité esthétique ainsi que ses compétences,
- adaptera ses questions à son niveau ainsi qu'à ses éventuelles difficultés.

### Pour évaluer l'entretien...

L'examineur devra permettre au lycéen de mettre en valeur ses savoirs et non pénaliser ses lacunes.

<b>Oral</b>	<b>Entretien</b> Un dialogue qui met en valeur un cheminement éclairé dans le descriptif d'activités et permet au candidat de rendre compte d'un travail d'appropriation de la séquence
<b>Expression écrite et orale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de la langue et de ses usages</li> <li>• Capacité au dialogue</li> </ul>
<b>Réflexion personnelle et analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à prendre en compte les questions posées</li> <li>• Capacité à rendre compte d'un document</li> <li>• Capacité à comprendre la problématique de la séquence</li> <li>• Capacité à circuler dans la séquence et rapprocher, comparer les documents</li> <li>• Capacité à justifier un point de vue argumenté sur les textes</li> </ul>
<b>Connaissances, Histoire littéraire et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances littéraires et culturelles sur les textes</li> <li>• Connaissance de la perspective ainsi que du ou des objets d'étude liés à la question</li> <li>• Connaissances personnelles, extra-scolaires</li> </ul>

**Comment repérer, évaluer les connaissances, capacités et compétences lors de l'entretien ?**

*« On ne cesse de crier à nos oreilles, comme qui verserait dans un entonnoir, et notre charge ce n'est que redire ce qu'on nous a dit. Je voudrais qu'il corrigeât cette partie, et que, de belle arrivée, selon la portée de l'âme qu'il a en main, il commençât à la mettre sur la montre, lui faisant goûter les choses, les choisir et discerner d'elle-même ; quelquefois lui ouvrant le chemin, quelquefois le lui faisant ouvrir. »*

Montaigne, « De l'institution des enfants », *Les Essais*.

A la fin des dix minutes consacrées à l'exposé, l'examineur indiquera clairement que la première partie est achevée, et que l'entretien commence. L'examineur doit s'assurer que l'élève dispose à sa table de l'ensemble des documents de la séquence et l'inviter à les utiliser.

L'entretien doit laisser à l'élève le temps de s'installer dans la question posée, de construire sa réflexion : un temps de silence peut alors s'avérer nécessaire, sans qu'on ne le reproche au candidat, pour permettre de relire tout ou partie d'un texte, retrouver un document dans le corpus de la séquence... On évitera donc de soumettre le candidat à un feu de questions.



### **L'entretien s'appuie en premier lieu sur les forces de l'exposé initial :**

- l'examineur peut s'appuyer sur un propos du candidat pour l'inviter à le développer en utilisant d'autres documents de la séquence.

### **Dans le développement de l'entretien, dès que le propos de l'élève ouvrira des pistes de réflexion, l'examineur veillera à les exploiter.**

- Les questions posées à l'élève peuvent l'inviter à développer, justifier ses propos en circulant dans la séquence.
- On peut également inviter le candidat à formuler un avis personnel sur une oeuvre, un personnage, un texte et à le justifier
- On peut inviter le candidat à isoler un ou plusieurs documents de son choix (un passage d'une oeuvre, un document complémentaire, une lecture cursive...) et lui demander de justifier ses choix.
- On peut également inviter l'élève à témoigner de sa compréhension de la problématique : « Comment les documents de la séquence vous permettent-ils de répondre à la problématique ? »
- De même, on peut utiliser les éventuelles activités personnelles de l'élève pour prolonger la réflexion sur la séquence.
- En évitant les dérives d'une vérification pointilliste de la connaissance des oeuvres lues en lecture cursive, on valorisera les candidats capables de les exploiter pour élargir leur réflexion.
- Lorsque la séquence d'interrogation met l'élève en grosse difficulté (descriptif indigent ou méconnaissance totale) on peut s'autoriser une ouverture sur d'autres séquences.
- L'entretien peut également permettre de valoriser des pratiques personnelles : écriture, pratiques théâtrales, lecture, goût personnel pour des modes d'expression plus proches de lui (chanson, cinéma...)
- L'entretien peut encore s'intéresser à la capacité des candidats à s'appropriier les réflexions menées en Français pour construire une réflexion sur le monde contemporain : un texte de Montaigne peut par exemple ouvrir une réflexion sur le monde de l'éducation tel que l'élève le perçoit.
- En définitive, les questions éventuelles sur les connaissances de l'élève doivent lui permettre d'enrichir sa réflexion, être utiles à sa compréhension des textes, du monde et non le mettre en situation de simple récitation.

## Comment renseigner le bordereau d'évaluation (partie entretien)?

---

- Les appréciations doivent être formulées en termes de capacités et de compétences et rendre compte des trois domaines mentionnés au Bulletin Officiel. Pour chaque domaine de compétences on veillera à **évaluer le plus précisément possible le niveau de maîtrise atteint** par le candidat. Ainsi par exemple, la « capacité à circuler dans la séquence et rapprocher, comparer les documents » peut être totalement satisfaisante pour un élève dont la réflexion est autonome et spontanée, satisfaisante pour un élève qui a besoin d'un temps de relecture pour reconstruire de façon autonome sa réflexion, moyenne, voire insuffisante pour celui qui ne pourra manifester cette compétence qu'avec l'aide marquée et récurrente de l'examineur.
- L'examineur veille donc à formuler des **appréciations qui expliquent et justifient de manière cohérente, précise et nuancée les notes proposées**. On réservera par exemple l'appréciation « Ne connaît pas les documents du descriptif » aux élèves effectivement incapables, même après un temps de relecture ou des ouvertures proposées sur d'autres séquences, de rendre compte de leurs lectures. Pour les autres candidats, cette connaissance peut être jugée graduellement « lacunaire », « insuffisante », « fragile », « satisfaisante » « excellente »...
- L'appréciation rédigée sur le bordereau n'est pas une narration du déroulement de l'épreuve. Ces indications auront éventuellement leur place sur la trace écrite personnelle que chaque examinateur conserve à l'issue des oraux.

**Pour l'équipe des coordonnateurs :  
Frédéric Casiez**

**Pour les IA.IPR de Lettres :  
Richard Bossis  
Marc Fesneau  
Sébastien Hébert**